

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 5 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Gaëtane THIEFFRY

D/2026-062

Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) : modification de la délibération D 2026/043

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 9 avril 2026, a procédé à l'élection des représentants de la commune au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).

Ont été désignés : Madame la Maire, en qualité de délégué titulaire, et M. Guillaume ANTONIALI, en tant que délégué suppléant.

Madame la Maire indique qu'il y a lieu de modifier cette désignation. En effet, elle a été désignée représentante de la CCVL, au sein du syndicat.

Monsieur Christian BAZIN se porte candidat pour la remplacer en tant que délégué titulaire. Monsieur Guillaume ANTONIALI maintient sa volonté d'être délégué suppléant.

L'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Christian BAZIN : 15 voix


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit, les représentants de la commune au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières :

M. Christian BAZIN, en qualité de délégué titulaire,
M. Guillaume ANTONIALI, en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publication ou notification du : **15 JUIN 2026**

Publication site internet le : **15 JUIN 2026**

Affichage liste des délibérations le : **12 JUIN 2026**